



Mata'Utu, le 2 novembre 2022

Le Vice-recteur des îles Wallis-et-Futuna
Aux membres de la CCMT

Objet : Procès-verbal de la CCMT du 26 octobre 2022

Commission consultative mixte territoriale (CCMT) de Wallis et Futuna	
Pièces jointes : <ul style="list-style-type: none">• <i>Annexe 1 : Ordre du jour</i>• <i>Annexe 2 : Documents Vie Scolaire DEC</i>• <i>Annexe 3 : Documents Responsable du BP</i>	Présents : <ul style="list-style-type: none">• <i>Annexe 2 : Liste d'émargement</i>

L'adjoint du Secrétaire Général de l'Administration, Président de séance, ouvre la CCMT à 8H30 par ses salutations usuelles aux membres de la commission et vice-versa. Viennent ensuite la prière, la vérification du quorum et la désignation des secrétaires de séance. Cette fois-ci le secrétariat pour l'administration est assuré par la DEC avec une co-secrétaire désignée par les représentants du personnel FOE. Le Président rappelle l'obligation de réserve et de respect mutuel dans les échanges. Le Directeur de la DEC souhaite, vu l'absence de Mme VAKALEPU Malia, déléguée à la maîtrise et membre de droit de la CCMT, qu'elle soit remplacée par M. MANUOHALALO Safoka. Les membres de la CCMT font droit à cette demande. Suit après l'ordre du jour.

I) Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2022

Les représentants du personnel de FOE demandent d'apporter les modifications suivantes :

- **Point sur l'indemnité de départ à la retraite :** « Les représentants du personnel demandent une réponse du ministère par rapport à l'indemnité de départ à la retraite ».
- **Point sur la rémunération et l'avancement :** « Les représentants du personnel demandent que la date de la dernière inspection soit prise en compte dans la revalorisation de la note ».
- **Point sur le projet éducatif du Territoire :** « Le Directeur de la DEC souhaite un retour au mode opératoire d'usage concernant les modalités d'élaboration du PEDT c'est-à-dire un travail en amont Vice-rectorat – DEC – FOE avant la saisine de l'Assemblée Territoriale.

Le Secrétaire Général de FOE souhaite un éclaircissement sur l'appellation de « *directeur 1^{er} degré conseiller ASH* » du vice-rectorat. A ce sujet, il y a un seul porteur du titre de directeur du Premier Degré c'est le Directeur de la DEC, nommé par Monseigneur. Il n'y a pas de confusion à avoir – puisque ce n'est pas un titre - avec la fonction occupée par un inspecteur de l'éducation nationale de « *directeur 1^{er} degré conseiller ASH* ». Après tous ces échanges, le procès-verbal du 7 septembre 2022 est adopté.

II) Gestion des personnels

- **Contractuels :** Le directeur de la DEC pense reconduire $\frac{3}{4}$ des contractuels l'année prochaine. Ces 3 rejoindront le concours s'il y en a un. On aura recours à une embauche s'il y a besoin de personnel à la rentrée. La DEC demande la reconduction des trois contractuels qui donnent entière satisfaction en 2023 s'il n'y a pas de concours. Un groupe de travail sera mis en place pour y travailler.
- **Carte scolaire :** Le responsable de la Vie Scolaire de la DEC présente les points suivants :
 - a) Effectif nominatif prévisionnel (élèves et enseignants) cf. *doc. En Annexe*
 - a) Liste des déchargés
 - b) Liste des directeurs
 - c) Liste des écoles } cf. *documents en Annexe*
- d) Départ à la retraite au 31 janvier 2023 : Deux enseignants ont déjà pris leur retraite au cours de cette année puis trois autres partiront le 31 janvier 2023, deux à Wallis et 1 à Futuna.

Le *directeur 1^{er} degré conseiller ASH* remercie le travail assidu et appliqué du responsable de la Vie Scolaire de la DEC.

III) Organisation pédagogique

- **Bilan du PAF 2022 et Projet de plan de formation 2023 :** La responsable du Bureau Pédagogique dresse un bref bilan du PAF 2022 et indique que le rapport global sera revu en décembre. Elle souligne que 85% des stages ont déjà été réalisés à Wallis et Futuna et 5% reportés à l'année prochaine pour cause de non remplacement. En outre, elle présente le projet de PAF 2023 (voir Annexe). Ce projet de PAF est basé sur les priorités, les résultats des évaluations diagnostiques et les besoins des enseignants et encadrants. La Vice-rectrice remercie le travail sérieux et réfléchi de la responsable et insiste sur l'accompagnement et le soutien du Second Degré. Aussi, elle accentue sur l'importance et l'évolution du rôle des directeurs d'écoles sur le pilotage, l'organisation des équipes et la liaison avec les principaux intervenants.

- **Formation initiale** : le directeur 1^{er} degré conseiller ASH rappelle les échanges du groupe de travail de la veille et souligne que la question appartient aux élus dans le cadre des Accords Particuliers. Un groupe de travail sera également mis en place pour engager la réflexion sur les modalités du concours (nombre de places, etc.).
- **CAPPEI** : Un représentant du personnel FOE évoque les échanges en groupe de travail et indique que la convention est en attente d'une réponse de la Nouvelle Calédonie. Il rappelle que deux types d'enseignants peuvent y accéder : les instituteurs nommés sur poste spécialisé ou les instituteurs qui ont projet professionnel (ces derniers bénéficient alors d'une inspection préalable pour valider le projet). Il souhaite qu'à l'avenir le président de la commission de l'Enseignement soit invité à la CCMT pour apporter des éléments de réponse.
Le Directeur de la DEC réitère sa position à savoir : « élaborer une convention similaire à la convention de formation initiale ».
Le représentant du personnel de FOE évoque la possibilité d'organiser la formation sur Wallis.
Le directeur 1^{er} degré conseiller ASH répond que nous n'avons pas possibilité de mettre en place la formation sur Wallis et Futuna. D'où son organisation sur la Nouvelle-Calédonie qui conduira à une formation en alternance, diplômante et certifiant.

IV) Commission des langues

Le Directeur de la DEC évoque le fait que depuis fin 2020, la mise en place de cette commission a été déjà discuté et validé en CCMT (cf. PV d'octobre 2020). Or, jusqu'à ce jour, le dossier n'est pas mûr d'où la volonté de le traiter en groupe de travail.

La Vice-rectrice souhaite revoir les fondements de cette commission, c'est-à-dire si c'est une commission pour les langues vernaculaires (Premier Degré) ou pour les langues vivantes (Premier et Second Degré). Un groupe de travail sera mis en place. Le Directeur de la DEC demande à la Vice-rectrice que les travaux du précédent GTP servent de base de travail à cette commission.

V) Questions diverses

- **Recrutement et Concours instit 2022** : ce point a déjà été traité.
- **Cahier de revendications** : Points de 1 à 5 (c'est bon) ; Point 6 (bien transmis au Ministère mais pas de retour encore) ; Point 7 : rejeté par le Ministère ; Points 8 à 13 (laisser du temps pour préparer des éléments de réponse).
L'adjointe du SG de FOE désire savoir les raisons de la réticence du point 7 par le Ministère car depuis maintenant 23 ans, l'indexation à 2.05 n'a pas été remise sur table. Elle rappelle qu'ils sont des agents de droit privé et énumère par la suite les sociétés privées implantées sur le Territoire, bénéficiant d'une indexation. A cela, s'ajoute la vie chère qui sévit actuellement sur nos îles, depuis ces dernières années.
- **Gestion du personnel** (coupures de salaire ; décompte des congés) : Les représentants du personnel ré-soulignent que les enseignants du Premier Degré sont des agents de droit privé. Par conséquent, le décompte des congés n'est pas le même que les fonctionnaires. Les samedis, dimanches et périodes de vacances scolaires ne sont ni comptés ni coupés. A ce sujet, la cheffe des Ressources humaines du Vice-rectorat explique que d'usage ces jours sont comptabilisés dans certains congés.
La Vice-rectrice avise la CCMT que ce point sera revu car actuellement le Service concerné revoit les différents types de congés et une étude commune de ces tableaux fera l'objet d'une prochaine réunion.
- **Avancement et Rémunération du personnel déchargé** : déjà traité
- **Montant des frais de mission à revoir à la hausse** : Une réflexion sera portée sur la demande émise par les représentants du personnel de Futuna suite à la montée des prix des hôtels et à la vie chère.
- **Des dates sont fixées pour la prochaine CCMT et prochaines réunions de groupe de travail** :
 - Le mercredi 7 décembre 2022 : dernière CCMT à 8H30 sous le falé V.R
 - Le vendredi 4 novembre 2022 : groupe de travail CAFEM de 14H à 16H
 - Le jeudi 24 novembre 2022 : groupe de travail Commission des langues de 14H à 16H
 - Le vendredi 18 novembre 2022 : groupe de travail Etude prévisionnel des effectifs de 14H à 16H
 - Le mercredi 8 mars 2023 : Première CCMT à 8H30 sous le falé V.R

Le Directeur de la DEC annonce à toute l'assemblée que les enseignants mise actuellement à la disposition de la DEC ainsi que les équipes pédagogiques et spécialisées seront tous reconduits l'année prochaine. Il évoque sa satisfaction et sa confiance dans son personnel.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie toute l'assemblée. La séance est levée à 11H45.

Les secrétaires de séance



Ana-Momoli KAVIKI (DEC)

Sesilia LIUFAU (FOE)

Président de la Commission

L'adjoint du secrétaire général ADSUP

